

## Lettre d'information parlementaire

**D**epuis 2008, un alinéa de l'article 17 de la loi sur les archives rend incommunicable tout document sur les armes de destruction massive, donc sur le nucléaire. Une entrave dénoncée tant par les chercheurs et les historiens que par les associations de victimes des essais nucléaires. Dans la loi sur le renseignement votée récemment, un article 19 a été rajouté devant permettre une amélioration du processus d'accès aux archives.

### Ouvrir les archives

Une fois arrivée au terme des 50 ans, pour les documents « relatifs à l'organisation, à la mise en œuvre et à la protection des moyens de la dissuasion nucléaire », le législateur a introduit la possibilité de leur communicabilité à compter de la date de « perte de leur valeur opérationnelle ». Une notion qui reste floue et surtout dépend du bon vouloir des autorités militaires pour la déterminer... ou de la Justice après d'interminables recours !

Le Conseil d'État a lui aussi manifesté son désaccord face aux blocages empêchant l'accès aux archives.

Des députés (dont Cédric Vilani, Emilie Carriou, etc.) ont proposé des amendements permettant notamment l'ouverture des archives sur les retombées radioactives des essais nucléaires.

La majorité gouvernementale a voté contre !

Le Sénat a également adopté des modifications en cours de négociation en commission paritaire au moment où nous écrivons ces lignes.

Comment interpréter les discours présidentiels — suite au rapport de Benjamin Stora sur l'Algérie ou à l'occasion de la table ronde sur les essais en Polynésie — en faveur de l'ouverture des archives ? Comme de l'agitation médiatique, ou de la communication mensongère ?

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

## Actions pour l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires



Action d'Abolition des armes nucléaires, place Saint-Michel à Paris, le 16 juin 2021

**Première réunion des États parties** • La première réunion des États parties au Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires se tiendra à l'ONU, à Vienne du 12 au 14 janvier 2022. La Finlande, la Suède et la Suisse ont confirmé leur participation en tant qu'observateurs. Le Parlement autrichien devrait aussi inviter des parlementaires étrangers afin d'engager un processus de concertation et de réflexion sur l'universalisation du traité.

**Algérie, vers une ratification du TIAN ?** • L'Algérie vient de créer une Agence nationale de réhabilitation des anciens sites d'essais et d'explosions nucléaires français dans le sud algérien. Ce décret ouvre la porte à des travaux d'assainissement des zones polluées par les 17 essais nucléaires réalisés par la France entre 1960 et 1966. C'est une action indispensable pour qu'Alger puisse ratifier le TIAN : ce traité comporte en effet des obligations d'assistance aux victimes et de réhabilitation de l'environnement...

<https://bit.ly/3h1s6JW>

### Le point sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)

À LA DATE DU 7 JUILLET 2021 (4<sup>ème</sup> anniversaire de son adoption à l'ONU) :

**signature : 86 États** (dernier État signataire : Niger) ;

**ratification : 54 États** (Philippines et Comores, 18 et 19 février 2021).

**3 États** sont en attente de dépôt de leurs instruments de ratification à l'ONU suite à l'adoption par leur Parlement : Chili, les Seychelles, Guinée-Bissau.

## Actions pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires

**Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires** • La dixième conférence d'examen du TNP, qui devait se tenir du 27 avril au 22 mai 2020 au siège des Nations unies à New York, a été reportée une première fois en raison de la pandémie de Covid-19 à août 2021. Devant l'impossibilité de réaliser cette réunion dans des conditions optimales, celle-ci est de nouveau repoussée, sans doute entre le 17 janvier et le

11 février 2022. Mais rien n'est certain, car cette date se télécope avec le Nouvel an chinois (1<sup>er</sup> février) et Pékin sera chargé, sur cette période également, de la présidence de la Conférence du désarmement. Pourquoi ne pas réunir cette réunion en même temps que la première session du Comité préparatoire en vue de la 11<sup>ème</sup> conférence d'examen qui doit se tenir en avril 2022 à Vienne ?

## La dissuasion nucléaire en bref

**SNLE-3G** • Le 19 février, le ministre des Armées a annoncé le lancement du nouveau programme de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de troisième génération (SNLE-3G). En réalité « le lancement » a débuté dès 2017, puisque depuis cette date des études préparatoires ont démarré. Elles doivent se terminer en 2023, pour que Naval Group commence alors le découpage des premières tôles. Livraison tous les 5 ans à partir de 2035... Le coût est inconnu de la représentation nationale ! Cette absence de transparence montre une nouvelle fois l'absence de volonté de débattre et l'autoritarisme imposé par le pouvoir exécutif au législatif, dont la mission est normalement de contrôler l'action du gouvernement et d'évaluer les politiques publiques (article 24 de la Constitution). Il est de ce fait difficile pour les parlementaires confrontés au secret budgétaire de réaliser leur mission...

**La bataille de la Loi de programmation militaire (LPM) !** • Les récentes invectives entre le ministre des Armées (audition du 20 janvier 2021 au Sénat, puis tribune le 27 juin dans *Le Figaro*, « *L'attachement de nos armées doit se prouver dans l'Hémicycle* ») et des parlementaires, sénateurs comme députés (dont la tribune « *Loi de programmation militaire, notre réponse à Florence Parly* », 29 juin, cosignée par 12 membres de la Commission de la défense) seraient comiques :

- si les enjeux ne portaient pas sur la bonne utilisation de fonds publics, soit encore 141 milliards d'euros programmés d'ici 2025, dont près de 18 seront consacrés aux programmes de modernisation et de renouvellement de la dissuasion nucléaire ;
- si ces parlementaires s'étaient interrogés sur cette phrase « *Que nul ne perde d'énergie à chercher à le [budget] revisiter* » prononcée (discours sur la dissuasion, 7 février 2020) par le président Emmanuel Macron.

**Veille franco-allemande** • Le 23 juin, les membres de la commission des Finances du Bundestag ont donné leur accord au financement du Scaf (système de combat aérien du futur), programme qui associe la France, l'Allemagne et l'Espagne. Le financement d'une première phase de recherche et de développement, dite B1, est donc approuvé pour un montant de 1,5 milliard d'euros. Se sont opposés à ce vote l'AfD (Alternative für Deutschland), die Linke et les Grünen. Le Scaf sera le futur vecteur nucléaire de la France et comme l'avaient exprimé les sénateurs Le Gleut et Conway-Mouret dans leur rapport d'information (n° 642) : « *Par ailleurs, le nouvel avion de combat devra être capable de porter à la fois l'arme nucléaire française et l'arme nucléaire OTAN mise en œuvre par l'Allemagne, ce qui aura un impact encore à préciser sur ses caractéristiques.* »

### Initiatives citoyennes

#### **Parlementaires et villes se mobilisent pour le TIAN**

**Cinquante villes** — suite à la signature du maire socialiste de Villeurbanne (69), C. Van Styvendael, le 25 juin — ont désormais signé l'Appel des villes lancé par notre Campagne ICAN. Cet Appel a enregistré son premier soutien, le 17 mai 2019 avec Paris. Ces villes (Besançon, Lyon, Saint-Herblain, Villejuif...), de bords politiques divers (PCF, PS, EELV, SE...), se sont engagées à faire entendre leur voix pour soutenir le TIAN.

**Les parlementaires** ne sont pas en reste, puisque 31 d'entre eux ont signé l'Engagement parlementaire, pour montrer l'importance de cette nouvelle norme juridique internationale. Parmi eux on compte 9 député-e-s (Maïna Sage, Paul Molac, Sébastien Nadot...), 10 sénatrices et sénateurs (Éric Bocquet, Guillaume Gontard, Guy Bennaroch, Monique De Marco...) et 12 parlementaires européens (Mounir Satouri, Yannick Jadot, Salima Yenbou...).

Plus d'informations :  
<https://bit.ly/3iZ36Vg>  
et <https://bit.ly/3amw0K1>

#### **Commémoration des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki**

**Entre les 6 et 9 août 2021** de nombreuses actions vont se dérouler dans différentes villes de France (Dijon, Brest, Tours, Épinal...), comme dans de nombreux pays (Allemagne, Nouvelle-Zélande, États-Unis, Royaume-Uni, Togo...), pour commémorer les bombardements sur les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki et en solidarité avec toutes les victimes des essais nucléaires dans le monde.

Ces actions ont pour objectif :

- l'universalisation du Traité d'interdiction des armes nucléaires entré en vigueur le 22 janvier 2021 en exigeant que les différents pays — notamment la France — adhèrent au Traité ;
- le respect par les États de leurs obligations prises dans le cadre de l'article VI du Traité de non-prolifération (TNP) qu'elles violent allègrement, notamment pour les puissances nucléaires en modernisant et renouvelant leur arsenal.

Pour en savoir plus :

[www.abolitiondesarmesnucléaires.org](http://www.abolitiondesarmesnucléaires.org)

# « Refusons l'eupéanisation de la dissuasion française par le Scaf »

par les eurodéputée-e-s : **Mounir Satouri, Jordi Solé i Ferrando**  
et **Diana Riba i Giner** (groupe des Verts/Alliance libre européenne)  
et **Özlem Demirel** (groupe de la gauche – GUE/NGL, Die Linke)

**L'**Allemagne, l'Espagne et la France sont entrées, ces derniers mois, dans un partenariat industriel de défense dont les conséquences pour une eupéanisation de la dissuasion nucléaire française pourraient s'avérer irréversibles.

L'engagement de Berlin et de Madrid via ce partenariat de très long terme sur le système de combat aérien du futur (Scaf) risque fortement d'aboutir au partage du « fardeau nucléaire » français. Et pourtant nos gouvernements évitent soigneusement d'aborder publiquement ce sujet, ce qui pose un réel problème dans nos démocraties.

La France est désormais la seule puissance nucléaire de l'Union européenne. Outre les actions permanentes de modernisation, Paris vient de lancer un programme de renouvellement de l'ensemble de son arsenal nucléaire. L'Allemagne dispose d'armes nucléaires américaines sur son territoire, à Büchel, stationnées dans le cadre de l'Otan. Mais, comme l'Espagne, elle s'est engagée — étant membre du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) — à ne jamais contribuer au développement d'un armement nucléaire. N'oublions pas non plus que ces trois États se sont engagés « à poursuivre de bonne foi » et « à une date rapprochée », « la cessation de la course aux armements nucléaires » et « au désarmement nucléaire », selon l'article VI du TNP.

Dès le début de sa présidence, Emmanuel Macron a affiché une volonté claire de renforcer non seulement l'eupéanisation de la politique de défense, mais aussi celle de la dissuasion nucléaire. Sa volonté de voir émerger une culture stratégique européenne n'est pas dissociable de celle de faire accepter la politique de dissuasion française, dont la doctrine de « l'avertissement nucléaire », qui prévoit l'utilisation en premier d'une arme nucléaire d'une puissance de 300 kilotonnes.

En février 2020, le président Macron a dévoilé une étape supplémentaire de ses ambitions en souhaitant que se développe un dialogue stratégique « avec nos partenaires européens sur le rôle de la dissuasion nucléaire française dans notre sécurité collective » et en proposant aux partenaires européens qui le souhaiteraient (l'Allemagne, l'Espagne ?) de « s'associer aux exercices des forces françaises de dissuasion ». Le rubicond a été franchi. La France engage les États de l'Europe à renier leurs engagements de « bonne foi » pris avec le TNP.

L'Allemagne comme l'Espagne sont restées publiquement muettes sur cette offre d'exercice nucléaire. Par

contre, nous sommes étonnés de voir que sans véritable débat public sur les enjeux « nucléaires » de ce programme, elles s'engagent dans une coopération industrielle sur le Scaf. Ce projet franco-germano-espagnol est le plus grand projet d'armement de ce siècle. Les premières estimations financières du projet global (chasseurs et drones) sont de l'ordre de 100 milliards d'euros.

Comme cela a été annoncé, ce futur avion de combat sera doté d'une capacité nucléaire, afin de permettre à la France de remplacer son Rafale (2040), pour renouveler ses forces aériennes stratégiques. Or, dans son audition du 17 mars 2021 à l'Assemblée nationale, le général Eberhard Zorn, Generalinspekteur de la Bundeswehr, a indiqué que « s'agissant des sujets nucléaires et de la dissuasion nucléaire, j'ignore quels sont les projets concernant le Scaf et son équipement éventuel en armement nucléaire ».

Cette réponse est symptomatique du refus des autorités allemandes de communiquer sur ce sujet sensible. Nous demande-t-on d'ignorer l'éléphant dans une verrerie de cristal ? Le Bundestag doit voter, ce 23 juin, un budget de 4,5 milliards d'euros, nécessaire pour couvrir la phase de réalisation d'un démonstrateur d'ici à 2027. Comment se fait-il qu'aucun parlementaire ou citoyen allemand n'ait été informé que l'argent public allait financer un vecteur d'armes nucléaires pour la France ? Cette information semble également avoir échappé aux citoyens espagnols – dont il faut noter que 89 % sont en faveur de l'adhésion de l'Espagne au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (sondage YouGov, 2020).

En s'engageant dans ce programme à dimension nucléaire, cela signifie-t-il que les gouvernements allemand et espagnol souhaitent avaliser une nucléarisation future de la défense européenne ? Une certitude : pour la France, cette aventure n'est pas uniquement industrielle, c'est une pièce supplémentaire pour garder la porte ouverte vers une eupéanisation de sa dissuasion.

Nos démocraties méritent une pleine transparence [...] il est temps de s'interroger sur les réels enjeux de ce projet. Les démarches de nos États sont observées dans le monde. Nous devons investir dans l'architecture de sécurité en renforçant le régime du TNP et non en accélérant son érosion.

Tribune, publiée le 23 juin 2021 par l'agence de presse Pressenza : <https://bit.ly/3qvvv6V>

## Question sur l'association de partenaires européens à des exercices des forces nucléaires françaises

Le discours du président Emmanuel Macron sur la stratégie de défense du 7 février 2020, a été l'occasion de rappeler la politique de dissuasion nucléaire que le gouvernement souhaite conduire. Il a affirmé que nos forces nucléaires « renforcent la sécurité de l'Europe » et que les Européens « ne peuvent [plus] se cantonner à un rôle de spectateurs ». C'est pourquoi, le président a souhaité « que se développe un dialogue stratégique avec nos partenaires européens qui y sont prêts sur le rôle de la dissuasion nucléaire française dans notre sécurité collective. » Pour ce faire, le président a appelé les « partenaires européens qui [le] souhaitent », à « s'engager sur cette voie » en s'associant à des « exercices des forces nucléaires françaises de dissuasion ».

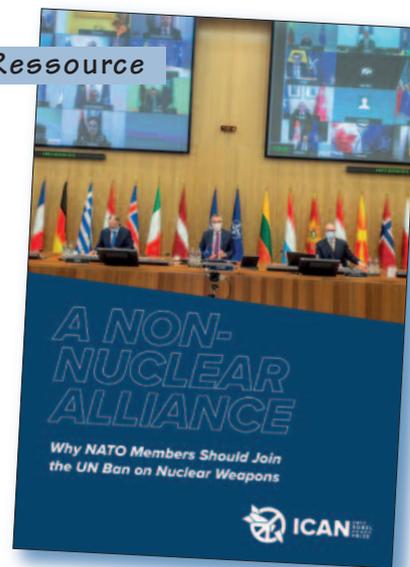
M./M<sup>me</sup> le/la député, M./M<sup>me</sup> le/la sénateur demande à Madame la ministre des Armées quelle a été la teneur des réponses européennes à cette invitation, et si un programme d'exercices nucléaires en commun, pour les années 2021 et 2022, a été déterminé ?

## Question sur la dimension nucléaire du système de combat aérien du futur

Depuis le 13 juillet 2017, la France et l'Allemagne ont convenu de travailler sur un système de combat aérien du futur (Scaf), reposant sur un avion de combat nouvelle génération et des drones interconnectés. L'Espagne a rejoint ce partenariat en février 2019. Les trois pays vont ainsi coopérer sur le développement de ce système ayant vocation à devenir un vecteur d'armes nucléaires. Pourtant, le 17 mars 2021 à l'Assemblée nationale, le général Eberhard Zorn, Generalinspekteur de la Bundeswehr, a indiqué que « s'agissant des sujets nucléaires et de la dissuasion nucléaire, j'ignore quels sont les projets concernant le Scaf et son équipement éventuel en armement nucléaire ». Cette réponse est étonnante car le rapport d'information n° 642 du Sénat (Le Gleut, Conway-Mouret, 15 juillet 2020) mentionne explicitement : « Par ailleurs, le nouvel avion de combat devra être capable de porter à la fois l'arme nucléaire française et l'arme nucléaire Otan mise en œuvre par l'Allemagne, ce qui aura un impact encore à préciser sur ses caractéristiques. »

M./M<sup>me</sup> le/la député, M./M<sup>me</sup> le/la sénateur demande à Madame la ministre des Armées quelle est la teneur des discussions engagées ces 4 dernières années avec nos partenaires allemands et espagnol sur la capacité nucléaire du Scaf ?

## Ressource



## Une alliance non-nucléaire Pourquoi les États membres de l'Otan devraient adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Pour inviter les États membres de l'Otan à se conformer aux objectifs définis pour l'Alliance, ICAN a rédigé ce rapport qui offre des analyses sur une opposition au TIAN fondée sur des mythes ; ainsi que des recommandations sur la relation et la compatibilité entre l'Otan et le TIAN, ou comment, en rejoignant le TIAN, les membres de l'Otan peuvent aider à renforcer les barrières contre la prolifération et ouvrir une nouvelle voie pour le désarmement..

<https://bit.ly/2SocmY0>

Avec le soutien de :



NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm

@ICAN\_France



ICAN France, est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne,

lancée en 2007, regroupe 600 organisations non gouvernementales partenaires dans 103 pays. Elle vise à mobiliser les citoyens pour faire pression sur leur gouvernement afin qu'il adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entré en vigueur le 22 janvier 2021. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017.

PLUS D'INFORMATION SUR ICAN FRANCE : [www.icanfrance.org](http://www.icanfrance.org)

CONTACT : Jean-Marie Collin, expert, co-porte-parole, [coordination@icanfrance.org](mailto:coordination@icanfrance.org) • 06 37 94 62 41



L'Observatoire des armements est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : [www.obsarm.org](http://www.obsarm.org)

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur, [patricebouveret@obsarm.info](mailto:patricebouveret@obsarm.info) • 06 30 55 07 09